

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPARE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 1 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: REPARE PNEUS 051903 520cc-(400ml) ABELAUTO
Code du produit: 051903

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Aérosol

Usages non recommandés:

Usages différents de ceux recommandés.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **C.M.D**
Adresse: 715 Rue Albert Einstein
Ville: CS 90501 - 13593 Aix en Provence Cedex 3
Province ou région: France
Numéro de Téléphone: +33 4 42 39 78 39
Fax: +33 4 42 39 77 87

1.4 Numéro d'appel d'urgence: (Disponible 24 heures)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Aérosol 1 : Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage.

Étiquetage conformément au Règlement (UE) No 1272/2008:

Pictogrammes:



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPAIRE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 2 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.

Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions d'utilisation normales et dans sa forme originale, le produit n'a aucun effet négatif pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Substances qui présentent des risques pour la santé ou pour l'environnement conformément à le Règlement (CE) No. 1272/2008, une limite d'exposition professionnelle leur est assignée, elles sont classifiées comme PBT/vPvB ou figurent sur la liste des substances candidates:

Identifiants	Nom	Concentration	(*)Classification Règlement (CE) No 1272/2008	
			Classification	Limites de concentration spécifiques et Estimation de la toxicité aiguë
Index No: 603-027-00-1 CAS No: 107-21-1 CE No: 203-473-3 Registration No: 01-2119456816-28-XXXX	[1] [2] éthanediol, éthylène glycol	>= 5% < 10 %	Acute Tox. 4 *, H302	-
CAS No: 68002-80-2 CE No: 268-094-8	acides gras en C14-18 et insaturés en C16-18, sels de potassium	>=1% < 2,5%	Eye Irrit. 2, H319	-
CAS No: 102-71-6 CE No: 203-049-8 Registration No: 01-2119486482-31-XXXX	2,2',2''-nitrioltriéthanol	>0,1% < 1%	-	-
Index No: 007-001-00-5 CAS No: 7664-41-7 CE No: 231-635-3 Registration No: 01-2119488876-14-XXXX	[1] [2] ammoniac, anhydre	<0,1%	Acute Tox. 3 *, H331 - Aquatic Acute 1, H400 - Flam. Gas 2, H221 - Skin Corr. 1B, H314	-
Index No: 603-140-00-6 CAS No: 111-46-6 CE No: 203-872-2 Registration No: 01-2119457857-21-XXXX	2,2'-oxybiséthanol, diéthylène glycol	<0,1%	Acute Tox. 4 *, H302	-

(*) Le texte complet des phrases H est détaillé dans le rubrique 16 de cette fiche de sécurité.

* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

[1] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle européenne. (voir section 8.1).

[2] Substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle nationale (voir section 8.1).

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPARE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 3 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

4.1 Description des mesures de premiers secours.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation.

Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact, le cas échéant c'est facile à faire. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en écartant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés. Nettoyer vigoureusement la peau avec de l'eau et du savon ou tout produit nettoyant adapté. NE JAMAIS utiliser de solvants ou diluants.

En cas d'ingestion.

En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin. Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

En cas d'incendie, comme risque général, la chaleur peut entraîner l'explosion des récipients.

Le produit est extrêmement inflammable, elle peut provoquer ou aggraver considérablement un incendie, il faut prendre les mesures de prévention nécessaires et écarter les risques. En cas d'incendie, il est recommandé d'appliquer les mesures suivantes:

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est possible d'utiliser aussi la mousse résistant à l'Alcool et la pulvérisation d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

En cas d'incendie, et en fonction de son ampleur peut atteindre se produire:

- Vapeurs ou gaz inflammables
- Explosions.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent. Veiller à ce que les produits utilisés lors de l'extinction d'un incendie ne se déversent pas dans les systèmes d'évacuation d'eau, les égouts ou dans un cours d'eau. Suivez les instructions du plan ou des plans d'urgence et d'évacuation incendie si elles sont disponibles. Éloigner les récipients de la zone s'il n'y a pas de danger de le faire. Rester éloigné des récipients et continuer de les refroidir depuis un endroit sûr.

Équipement de protection anti-incendies.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPAIRE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 4 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire. Au cours de l'extinction et en fonction de l'ampleur et la proximité de feu, il peut être nécessaire des gants de protection chimique et l'équipement de protection supplémentaires, costumes réfléchissants de chaleur ou des combinaisons étanches au gaz.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Éliminer les points possibles d'inflammation et ventiler les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les fumées. Isoler la zone et veiller à une bonne ventilation. L'accumulation dans les sous-sols, les fosses ou tout autre espace confiné ou zone déprimée peut s'avérer dangereuse. Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol. Elles peuvent former en se combinant avec l'air des mélanges explosifs. Éviter la formation de concentrations de vapeur dans l'air, inflammables ou explosives; éviter des concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition dans le travail. Le produit ne peut être utilisé que dans des zones où toute flamme non protégée ou toute source de chaleur ont été supprimées. Le réseau électrique doit être adéquatement protégé et aux normes.

Le produit peut se charger d'électricité statique: lors du transvasement du produit utiliser toujours des prises de terre. Les opérateurs doivent toujours être équipés de chaussures et de vêtements anti-statiques et les sols doivent être conducteurs.

Garder le produit dans son conditionnement bien fermé, loin de toute source de chaleur, étincelles ou feu. Ne jamais utiliser d'outil susceptible de produire des étincelles. Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Les gaz à pression doivent être manipulés par des personnes correctement formées et ayant de l'expérience. Utiliser des appareils appropriés pour la pression et la température d'alimentation. Protégez les récipients des dommages physiques et gardez les vannes propres et en parfait état. Ne pas manipuler l'emballage d'origine.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Conserver les containers entre 5 et 25 °C, dans un endroit sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur et protégé de la lumière du soleil. Garder à l'écart de toute flamme. Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin. Ne pas fumer. Refuser l'accès au personnel non autorisé. Ne pas entreposer à des conditions qui peuvent favoriser la corrosion du récipient. Protéger les récipients contre les dommages physiques et les vérifier périodiquement pour vous assurer de leur bon état.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPAIRE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 5 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
éthanediol, éthylène glycol	107-21-1	European Union [1]	Huit heures	20 (skin)	52 (skin)
			Court terme	40 (skin)	104 (skin)
		France [2]	Huit heures	20	52
			Court terme	40	104
ammoniac, anhydre	7664-41-7	European Union [1]	Huit heures	20	14
			Court terme	50	36
		France [2]	Huit heures	10	7
			Court terme	20	14

[1] According both Binding Occupational Exposure Limits (BOELVs) and Indicative Occupational Exposure Limits (IOELVs) adopted by Scientific Committee for Occupational Exposure Limits to Chemical Agents (SCOEL).

[2] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
éthanediol, éthylène glycol CAS No: 107-21-1 EC No: 203-473-3	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	35 (mg/m ³)
2,2',2"-nitrilotriéthanol CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	5 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	1,25 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	5 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	1,25 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	6,3 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Cutané, Chronique, Effets systémiques	3,1 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	13 (mg/kg bw/day)
ammoniac, anhydre CAS No: 7664-41-7 EC No: 231-635-3	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	14 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	47,6 (mg/m ³)
2,2'-oxybiséthanol, diéthylène glycol CAS No: 111-46-6 EC No: 203-872-2	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	60 (mg/m ³)

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPAIRE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 6 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
2,2',2"-nitrilotriéthanol CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	eau (eau douce)	0,32 (mg/L)
	eau (eau de mer)	0,032 (mg/L)
	eau (rejets intermittents)	5,12 (mg/L)
	STP	10 (mg/L)
	sédiment (eau douce)	1,7 (mg/kg sediment dw)
	sédiment (eau de mer)	0,17 (mg/kg sediment dw)
	soil	0,151 (mg/kg soil dw)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Prévoir un système d'aération adapté, au moyen de l'installation d'une unité d'extraction- ventilation locale ainsi que d'un système général d'extraction.

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	Aérosol
Protection respiratoire:	
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
Protection des mains:	
Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
Protection des yeux:	
PPE:	Écran facial
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Écran protégeant les yeux contre les éclaboussures de liquides.
Normes CEN:	EN 165, EN 166, EN 167, EN 168
Maintenance:	La visibilité au travers des lunettes doit être optimale, c'est pourquoi il faut les nettoyer tous les jours et les désinfecter régulièrement, conformément aux instructions du fabricant. S'assurer que les parties mobiles bougent doucement.
Observations:	Une fois couplés dans la structure, les écrans faciaux doivent avoir un champ de vision d'au moins 150 mm dans la ligne centrale, dans le sens vertical.
Protection de la peau:	
PPE:	Vêtements de protection
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II. Les vêtements de protection ne doivent pas être portés trop serrés ou trop lâches, pour ne pas gêner les mouvements de l'utilisateur.
Normes CEN:	EN 340
Maintenance:	Appliquer les instructions de lavage et de conservation fournies par le fabricant pour garantir une protection invariable.
Observations:	Les vêtements de protection devraient être confortables et protéger contre le risque pour lesquels ils ont été prévus, avec les conditions environnementales, le niveau d'activité de l'utilisateur et le temps d'utilisation prévus.
PPE:	Chaussures de travail
Caractéristiques:	Marquage «CE» Catégorie II.
Normes CEN:	EN ISO 13287, EN 20347



-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPAIRE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 7 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

Maintenance:	Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.
Observations:	Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Liquid

Couleur: Blanc

Odeur: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Seuil olfactif: Non disponible

Point de fusion: Non disponible

Point de congélation: Non disponible

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 101 °C

Inflammabilité: Non disponible

Limites inférieure d'explosion: Non disponible

Limites supérieure d'explosion: Non disponible

Point d'éclair: -79 °C

Température d'auto-inflammation: Non disponible

Température de décomposition: Non disponible

pH: 9-10 (0%)

Viscosité cinématique: Non disponible

Solubilité: Non disponible

Hydro solubilité: Non disponible

Liposolubilité: Non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non disponible

Pression de vapeur: 22.835 Pa (Estimation sur la base des indications du Règlement (CE) N°1272/2008)

Densité absolue: Non disponible

Densité relative: 0.769 g/ml (Densimètre oscillant)

Densité de vapeur relative: Non disponible

Caractéristiques des particules: Non disponible

9.2 Autres informations.

Viscosité: Non disponible

Propriétés explosives: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Propriétés comburantes: Non applicable/Non disponible en raison de la nature/des propriétés du produit.

Point de goutte: Non disponible

Scintillation: Non disponible

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Si les conditions de stockage sont respectées, aucune réaction dangereuse n'est produite

10.2 Stabilité chimique.

Instable en contact avec:

- Acides

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Peut produire une neutralisation en étant en contact avec des acides

10.4 Conditions à éviter.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPARE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 8 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

Eviter les conditions suivantes

- Haute température
- Décharges statiques
- Contact avec des matériaux incompatibles
- Eviter le contact avec des acides
- Eviter les températures près ou au-dessus du point d'inflammation. Ne pas chauffer des contenants fermés. Éviter la lumière directe du soleil et le réchauffement qui peuvent provoquer un risque d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles.

Eviter les matières suivantes :

- Acides
- Matières explosives
- Matières toxiques
- Matières comburantes

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Selon les conditions d'utilisation, peuvent se générer les produits suivants :

- Vapeurs ou gaz corrosifs

En cas d'incendie des substances dangereuses issues de la décomposition peuvent se répandre, telles que le monoxyde ou dioxyde de carbone, la fumée et les oxydes de nitrogène.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
2,2',2''-nitrioltriéthanol	Oral	LD50	Rat	5530 mg/kg bw [1]
		LD50	Rat	6400 mg/kg bw [2]
	Cutané	[1] National Technical Information Service. Vol. OTS0516797		
		[2] Study report, 1966.		
	Inhalation	LD50	Rabbit	> 22500 mg/kg bw [1]
		[1] Union Carbide Data Sheet. Vol. 3/18/1965		
CAS No: 102-71-6	EC No: 203-049-8			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Données non concluantes pour la classification.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Données non concluantes pour la classification.

g) toxicité pour la reproduction;

Données non concluantes pour la classification.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPARE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 9 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;
Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
Données non concluantes pour la classification.

j) danger par aspiration.
Données non concluantes pour la classification.

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
2,2',2''-nitrioltriéthanol CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	Poissons	LC50	Carassius auratus	>5000 mg/L (24 h) [1]
		LC50	Leuciscus idus	>10000 mg/l (48 h) [2]
	Invertébrés aquatiques	[1] Experimental result, Study meets generally accepted scientific principles. however, exposure period only 24 h instead of 96 h according to recent guidelines (e.g. OECD 203).		
		[2] Study meets generally accepted scientific principles. however, exposure period only 48 h instead of 96 h according to recent guidelines (e.g. OECD 203)		
		EC50	Artemia salina	5600 mg/L (24 h) [1]
		EC50	Daphnia magna	2038 mg/l (24 h) [2]
	Plantes aquatiques	[1] Brine shrimp bioassay and seawater BOD of petrochemicals. Price KS, Waggy GT and Conway RA, 1974.		
		[2] Results of the harmful effects of water pollutants to Daphnia magna in the 21 day reproduction test. Kuehn R, Pattard M, Pernak KD and Winter A. 1989.		
		EC0	Colpoda	160 mg/l [1]
		TTC	Scenedesmus quadricauda	715 mg/l (8 d) [2]
		EC50	Scenedesmus subspicatus	750 mg/l (48 h) [3]
		[1] Handbook of Environmental Data on Organic Chemicals, 2nd ed. Van Nostrand Reinhold Co., New York, USA: 518-519.		
		[2] Testing of substances for their toxicity threshold: Model organisms Microcystis(Diplocystis) aeruginosa and Scenedesmus quadricauda.		
		[3] Results of the harmful effects of water pollutants to green algae (Scenedesmus subspicatus) in the cell multiplication inhibition test.		

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPAIRE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 10 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Information relative à la Bioaccumulation des substances présentes.

Nom	Bioaccumulation			
	Log Pow	BCF	NOECs	Niveau
éthanediol, éthylène glycol CAS No: 107-21-1 EC No: 203-473-3	-1,36	-	-	Très faible
2,2',2''-nitrilotriéthanol CAS No: 102-71-6 EC No: 203-049-8	-1	-	-	Très faible
2,2'-oxybiséthanol, diéthylène glycol CAS No: 111-46-6 EC No: 203-872-2	-1,47	-	-	Très faible

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Il est donc essentiel d'éviter à tout prix qu'il ne se déverse dans les égouts ou cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transporter selon les normes ADR/TPC pour le transport routier, les RID par chemin de fer, les IMDG pour le transport maritime et les ICAO/IATA pour le transport aérien.

Terre: Transport par route: ADR, Transport par chemin de fer: RID.

Documentation de transport: Lettre de port et Instructions écrites.

Mer: Transport par bateau: IMDG.

Documentation de transport: Connaissance d'embarquement.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPARE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 11 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

Air: Transport en avion: IATA/ICAO.
Document de transport: Connaissance aérien.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

N° ONU: 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1, (D)

IMDG: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1 (-79°C)

OACI/IATA: UN 1950, AÉROSOLS, 2.1

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 2

14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: Pas Applicable.

14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Non

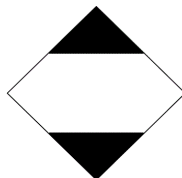
Transport par bateau, FEM – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): F-D,S-U

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

ADR LQ: 1 L

IMDG LQ: 120 ml

ICAO LQ: Pas Applicable.



Dispositions pour le transport en vrac ADR: Transport en vrac non autorisée par l'ADR
Procéder conformément au point 6.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Le produit n'est pas transporté en vrac.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Composé organique volatil (COV)

Teneur en COV (p/p): 41,074 %

Teneur en COV: 315,857 g/l

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPARE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 12 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Texte complet des phrases H apparaissant dans la rubrique 3:

H221	Gaz inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Codes de classification:

Acute Tox. 3 : Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4
Aerosol 1 : Aérosol inflammable, Catégorie 1
Aquatic Acute 1 : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Gas 2 : Gaz inflammable, Catégorie 2
Skin Corr. 1B : Corrosif cutanée, Catégorie 1B

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé de suivre une formation basique sur la sécurité et l'hygiène au travail, pour pouvoir manipuler correctement le produit.

Abréviations et acronymes utilisés:

ADR/RID:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
BCF:	Factor de bioconcentration.
CEN:	Comité européen de normalisation.
DMEL:	Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.
DNEL:	Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.
EC50:	Concentration efficace moyenne.
PPE:	Équipements de protection individuelle.
IATA:	Association Internationale de Transport Aérien.
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale.
IMDG:	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses.
LC50:	Concentration létale, 50%.
LD50:	Dose létale, 50%.
NOEC:	Concentration sans effet observé.
PNEC:	Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance

-À la suite de la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

REPARE PNEUS 051903 400ml ABELAUTO



Version 1 Date d'établissement: 21/04/2022

Page 13 de 13
Date d'impression: 21/04/2022

RID: en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.
Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (UE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.

-Fin de la fiche de données de sécurité.-